

André van
Gangere

Copie

1215

A la Haye le 25 Mars 66

Monsieur;

Mon Neveu de Willem. fils unique d'une
de mes Sœurs, venant de faire un tour par la
France, et d'arriver à Paris, où il aura besoin
de quelqu' argent pour le peu de séjour qu'il y
doit faire, Mad^e. Sœur desirant qu'il s'en vienne
avec M^e. de Haultorine, elle a voulu vous
faire prier par ces lignes de luy vouloir faire
fournir la somme de cinq cens florins monoye
d'Hollande, qui seront promptement remboursés
icy ou à Amsterdam à telle personne qu'il vous
plaira d'assigner.

D'ailleurs comme Mad^e. Jaxon, que je pense
que vous connoissez, doit faire une imploite de
deux ou trois Robes et d'arsant de Supes pour les
filles de Mad^e. Sœur, on vous prie. Monsieur,
de ne vouloir point faire difficulté de faire
donner a l'ad^e. demoiselle Jaxon les deniers qu'elle
pourra venir a vous demander pour cest effect. et
pour le remboursement il en sera usé de même
que dessus à vostre intime satisfaction. que si
peus être, vostre commodité ne souffroit pas d'in-
tendre à ce que dessus. je vous demande la fa-
veur de nous indiquer quelqu' autre ami qui s'en
vaille charger. J'espère que vous aurez
bien la bonté de faire connoître aux gens qu'il
n'y a point de danger à ce que l'on en moy, qui

responds de tout, et suis d'avis que p^rvenir.

Monsieur.

39

André van Gangere

12 1. 1216.

A. C.
Lycivice
1666

[Faint, mostly illegible handwritten text in a cursive script, likely Dutch or French.]

[Vertical handwritten text on the right margin of the page.]

A. C.
1666

A. C.
de (Se
gnd
de D.
no Sec